



## Bulletin d'adhésion 2022-2023

Adhésion avec paiement sécurisé par internet,  
cf. notre site :

"[vannes-horticulture.asso.fr/renouveler.html](http://vannes-horticulture.asso.fr/renouveler.html)" ;

ou scanner le QRcode ci-contre ;

ou renseigner le document ci-dessous.



NOM : ..... Prénom : .....

Conjoint : .....

Adresse : .....

CP : ..... VILLE : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

Adresse électronique @ : .....

Cotisation SHPV (25 € pour un individuel, 35€ pour un couple). Somme : .....€  Chèque

Afin de nous aider à mieux répondre à vos attentes, vous pouvez, si vous le désirez nous indiquer les domaines d'intérêt auxquels vous souhaitez participer. Quelles sont :

- Vos attentes ? .....
- Vos compétences horticoles ?

.....

- Vos compétences dans d'autres domaines ?

.....

Accepteriez-vous de faire visiter votre jardin ?  oui  non

Accepteriez-vous d'être bénévole :

- pour assurer des permanences (Vannes Côté Jardin, Forum des associations) ;
- pour une démonstration bouturage, greffage, taille ;
- pour écrire des articles dans le bulletin Pollen ou le site internet ;
- pour organiser et/ou encadrer des sorties : visites des jardins, voyages.

Etes-vous intéressé par l'art floral ?  oui  non

Si oui remplir le verso.

Document et règlement à expédier à : Société d'horticulture du Pays de Vannes  
Maison des Associations Boîte courrier 198  
31 rue Guillaume Le Bartz 56019 VANNES CEDEX

Cadre réservé au secrétariat

Carte d'adhérent N° : ..... Délivrée le : .....

Inscription art floral ⇒

## ART FLORAL

**Coût** : l'adhésion à la SHPV est un prérequis à l'inscription à l'art floral, cf. au recto. L'inscription au cours d'art floral est de 100 € pour 10 cours d'1h30, de septembre à juin.

*Possibilité de payer en 2 fois, 50€ + 50 € : septembre 2022 et février 2023 ; en 3 fois pour les personnes suivant 2 cours, 65 € + 65 € + 70 € : septembre 2022, janvier et avril 2023 ; tous les chèques devront être remis à l'inscription* et seront débités aux dates précitées. Ajouter au premier chèque le montant de la cotisation (25 € pour un individuel ou 35 € pour un couple). Etablir les chèques à l'ordre de la Société d'Horticulture du Pays de Vannes.

Envoyer le bulletin d'adhésion accompagné du règlement à la Maison des Associations / Section Art floral SHPV (voir adresse complète au recto de ce bulletin).

**Lieu** : Maison des Associations (voir adresse complète au recto).

**Horaires** (merci de cocher le ou les créneaux horaires choisis) :

*Art floral occidental*

**Initiation** :

mercredi 16h30-18h

jeudi 10h-11h30

**Perfectionnement** :

mercredi 9h45-11h15

jeudi 14h30-16h

vendredi 16H15-17H45 (à confirmer, selon les demandes)

**Créativité** (3 ans minimum d'art floral) : vendredi 14h30-16h00

*Ikebana*, niveau double : **Ikebana 1-2** :

mercredi 18h-19h30

jeudi 16h30-18h

vendredi 10h-11h30

vendredi 16H15-17H45 (à confirmer, selon les demandes)

**Calendrier des cours 2022-23** :

<b>Septembre</b>	mercredi 21	jeudi 22	vendredi 23
<b>Octobre</b>	mercredi 19	jeudi 20	vendredi 21
<b>Novembre</b>	mercredi 16	jeudi 17	vendredi 18
<b>Décembre</b>	mercredi 14	jeudi 15	vendredi 16
<b>Janvier</b>	mercredi 11	jeudi 12	vendredi 13
<b>Février</b>	mercredi 1	jeudi 2	vendredi 3
<b>Mars</b>	mercredi 8	jeudi 9	vendredi 10
<b>Avril</b>	mercredi 12	jeudi 13	vendredi 14
<b>Mai</b>	mercredi 10	jeudi 11	vendredi 12
<b>Juin</b>	mercredi 7	jeudi 8	vendredi 9

Le programme des cours ainsi que la liste du matériel nécessaire pour chaque cours vous seront communiqués lors de votre inscription.

**Contact** : Florence PHILBERT / déléguée art floral / 07 69 14 02 06 / [philbertflorence@yahoo.fr](mailto:philbertflorence@yahoo.fr)